




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-304**

Séance publique du

16 juillet 2018

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture |
| Identifiant : 013-211300017-20180716- lmc1136653-DE-1-1 |
| Date de signature : 18/07/2018 |
| Date de réception : mercredi 18 juillet 2018 |
|  <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p> |

**OBJET : CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Le 16 juillet 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10 juillet 2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Maurice CHAZEAU à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Madame Souad HAMMAL à Monsieur Edouard BALDO, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

Madame Coralie JAUSSAUD.
Secrétaire : Jean BOULHOL

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

Le compte rendu de la séance précédente a été lu et approuvé.



D.G.A.S Ressources Humaines et
Services aux Publics
Direction du Recrutement et
Développement des Compétences

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 JUILLET 2018

Nomenclature : 4.1

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La présente délibération est destinée à mettre à jour le tableau des effectifs budgétaires en tenant compte des différents mouvements concernant la gestion administrative du personnel à savoir :

1/ Plan de recrutement 2018

| GRADE | CREATIONS | SUPPRESSIONS | INCIDENCE |
|---|-----------|--------------|--|
| REDACTEUR PRINCIPAL 1^{ERE} CLASSE | 1 | 1 | <u>Création</u> d'un emploi de rédacteur principal 1 ^{ère} classe à 100%. <u>Suppression</u> d'un emploi d'adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe vacant à l'effectif municipal |

| | | | |
|---|---|---|--|
| TECHNICIEN PRINCIPAL 1^{ÈRE} CLASSE | 1 | 1 | Création d'un emploi de technicien principal 1 ^{ère} classe à 100%. Suppression d'un emploi d'agent de maîtrise vacant à l'effectif municipal |
| INFIRMIER EN SOINS GENERAUX DE CLASSE NORMALE | 1 | 1 | Création d'un emploi d'infirmier en soins généraux de classe normale à 100%. Suppression d'un emploi de cadre de santé 1 ^{ère} classe vacant à l'effectif municipal |
| ADJOINT TECHNIQUE | 1 | 1 | Création d'un emploi d'adjoint technique à 100%. Suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe vacant à l'effectif municipal |
| ADJOINT ADMINISTRATIF | 2 | 2 | Création d'un emploi d'adjoint administratif à 50% et d'un à 100% Suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à 50% et d'un emploi d'adjoint administratif 1 ^{ère} classe vacant à l'effectif municipal |
| ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL 2^{ÈME} CLASSE | 1 | 1 | Création d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à 50%. Suppression d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à 40% vacant à l'effectif municipal |
| ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL 1^{ÈRE} CLASSE | 1 | 1 | Création d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe à 50%. Suppression d'un emploi d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1 ^{ère} classe vacant à l'effectif municipal |

2/ Intégration d'agent contractuel

| GRADE | CREATIONS | SUPPRESSIONS | INCIDENCE |
|------------------------------|-----------|--------------|---|
| ADJOINT TECHNIQUE | 1 | 1 | Création d'un emploi d'adjoint technique à 100%. Suppression d'un emploi d'agent de maîtrise principal vacant à l'effectif municipal |

3/ Créations, suppressions d'emplois dans le cadre de la commission administrative paritaire

Intégration suite à reclassement pour inaptitude physique :

En application de l'article 83 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, la Commission Administrative Paritaire du 27 juin 2018 a examiné la situation de trois agents intégrés suite à reclassement pour inaptitude physique dans leur cadre d'emplois de détachement.

Par conséquent, il convient de procéder à la suppression des emplois suivants :

- suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- suppression de 2 emplois de brigadier chef principal de police municipale

Ces suppressions d'emplois à l'effectif de la Ville prennent effet le 1^{er} juin 2018.

4/ Ouverture d'un poste de juriste

Suite au départ en mutation interne d'un juriste, et afin de maintenir le bon fonctionnement de cette direction, il y a lieu d'ouvrir un emploi de juriste basé sur le cadre d'emplois des attachés.

Il pourra être pourvu en l'absence de fonctionnaire correspondant au profil publié par un cadre contractuel conformément aux dispositions des articles 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Le (la) candidat(e) percevra une rémunération afférente à la grille indiciaire des attachés entre l'IM 383 (IB 434) et l'IM 664 (IB 810), en fonction de l'expérience et des diplômes détenus par le (la) candidat(e).

Cet emploi sera ouvert à compter du 1er septembre 2018.

Je vous demande mes chers collègues, de bien vouloir:

- **DECIDER** de l'ensemble de ces créations et suppressions d'emplois à l'effectif de la Ville pour le plan de recrutement année 2018.
L'incidence financière s'élève pour l'exercice 2018 toutes charges comprises à 123 317 € (cent vingt-trois mille trois cent dix-sept euros), somme imputable au budget de la Ville 2018 sur les lignes 64-111 "rémunération principale du personnel titulaire" et 64-131 "rémunération principale du personnel non titulaire" qui présentent les disponibilités nécessaires.

- **DECIDER** de l'intégration d'agent contractuel.
L'incidence financière s'élève pour l'exercice 2018 toutes charges comprises à 5 200€ (cinq mille deux cent euros), somme imputable au budget de l'Eau 2018 sur la ligne 6411 "rémunération principale du personnel" qui présente les disponibilités nécessaires.
- **DECIDER** de l'ensemble de ces créations et suppressions d'emplois à l'effectif de la Ville qui prendront effet à compter du 1^{er} juin 2018.
- **DECIDER** de l'ouverture du poste de juriste à compter du 1^{er} septembre 2018

DL.2018-304 - CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE
LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE-

| | |
|-------------------------|------|
| Présents et représentés | : 54 |
| Présents | : 43 |
| Abstentions | : 0 |
| Non participation | : 0 |
| Suffrages Exprimés | : 54 |
| Pour | : 54 |
| Contre | : 0 |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine Merger



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»